
DÉLIBÉRATION N°2412 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LE PROJET D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE « CASTOR BAS » COMPRENANT LA SALLE MULTI-ACTIVITÉ, SISE ALLÉE DES CASTORS PARCELLE G 466

Date de convocation : 09 mars 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 8
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothee BRENEOL, M. Paul PARENT, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Arnaud DESBOIS, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Amine PATEL représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,
Mme Caroline BOUGOT, représentée par M. Marc LABELLE,
M. Denis LENORMAND représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme Virginie BREC, représentée par M. Arnaud DESBOIS,
M. Philippe BAUD, représenté par Mme Céline MAISONNEUVE,
Mme Sophie DUBOIS représentée par M. François DEVERNAY,
Mme Florence CURVALE représentée par Emmanuel MICHAUX

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

MARS 2023

2412 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LE PROJET D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE « CASTORS BAS » COMPRENANT LA SALLE MULTI-ACTIVITÉ, SISE ALLÉE DES CASTORS PARCELLE G 466

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R. 421-17,

Vu le plan local d'urbanisme,

Vu l'avis de la commission municipale permanente en urbanisme du 6 mars 2023,

Considérant que la première phase des travaux sur les écoles « Eaux Vives » et « Castors bas » a fait l'objet d'un permis de construire autorisé le 5 juillet 2022 pour la réhabilitation thermique et l'extension de l'école maternelle, ainsi que la démolition des coursives extérieures et d'un bloc sanitaire indépendant,

Considérant que la seconde phase des travaux concerne l'isolation thermique par l'extérieur des classes et installations de l'école primaire « Castors bas » y compris la salle multi-activités,

Considérant que ces travaux entrent dans le champ d'application de la déclaration préalable du code de l'urbanisme,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux pour l'isolation thermique par l'extérieur de l'école des « Castors (bas) » comprenant la salle multi-activités, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

Fait à Bièvres, le **17 MARS 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

